

**Les relations CEE-Maghreb, deux années cruciales : 1986 et 1996.  
L'approvisionnement alimentaire du Maghreb entre les contraintes des  
politiques économiques nationales et l'évolution des politiques agricoles  
des pays industriels**

**Coulomb P., Jacquet F.**

*in*

Jouve A.-M. (ed.).  
Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée

**Montpellier : CIHEAM**  
**Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 8**

**1994**  
pages 21-42

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1950535>

To cite this article / Pour citer cet article

Coulomb P., Jacquet F. **Les relations CEE-Maghreb, deux années cruciales : 1986 et 1996. L'approvisionnement alimentaire du Maghreb entre les contraintes des politiques économiques nationales et l'évolution des politiques agricoles des pays industriels.** In : Jouve A.-M. (ed.). *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée.* Montpellier : CIHEAM, 1994. p. 21-42 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 8)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Les relations CEE-Maghreb, deux années cruciales : 1986 et 1996

***L'approvisionnement alimentaire du Maghreb entre les contraintes des politiques économiques nationales et l'évolution des politiques agricoles des pays industriels***

Pierre Coulomb, INRA-ESR, Montpellier (France)

Florence Jacquet, CIHEAM, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (France)

**Résumé.** 1986 apparaît comme un « point de non-retour » pour les politiques économiques des pays du Maghreb. 1996 sera sans doute une année décisive : en effet, c'est à cette date que doivent être renouvelés les protocoles signés en 1990-92 dans le cadre de la politique méditerranéenne rénovée ; c'est aussi en 1996-97 que la réforme de la politique agricole commune (PAC) sera pleinement mise en œuvre, et que sera définie une nouvelle *farm bill* américaine, dont le contenu dépendra en grande partie du compromis du GATT.

L'article discute des conditions de l'approvisionnement alimentaire des pays du Maghreb dans le cadre des politiques d'ajustement structurel mises en place depuis le milieu des années 1980. Si on constate une relative amélioration de la balance commerciale agricole du Maroc et de la Tunisie depuis cette date, c'est d'avantage le fait d'une diminution en valeur des importations alimentaires que celui d'une augmentation des exportations agricoles. Même en Algérie, où la dépendance agro-alimentaire n'a cessé de s'accroître, la facture céréalière est restée pratiquement constante, en bénéficiant de la guerre commerciale CEE/Etats-Unis.

Il n'est pas sûr que les pays maghrébins pourront, en 1996, continuer de s'approvisionner à bas prix sur les marchés mondiaux. Mais les réponses aux questions alimentaires ne sont pas qu'agricoles ; les scénarios « de sortie de crise » que l'article présente supposent une intégration (régionale ou mondiale) du développement économique.

**Mots clés.** Echanges agricoles – CEE – Maghreb – GATT – PAC

**Title.** *The EEC-Maghreb relations, two crucial years: 1986 and 1996*

**Abstract.** 1986 now appears to be a point of no return for economic policies in the countries of the Maghreb. 1996 will undoubtedly be a decisive year, for it is then that the protocols signed in 1990-92 in the context of a renovated Mediterranean policy are slated to be renewed; it is also in 1996-97 that the PAC reform will be entirely implemented and that a new American farm bill will be defined, the contents of which will depend to a large extent on the GATT compromise.

This article treats the conditions of food supply for the countries of the Maghreb in the context of the structural adjustment policies in effect since the early 1980s. While there has been a relative improvement in the agricultural trade balance in Morocco and Tunisia since these policies were first implemented, this improvement is more a result of the reduction in food imports than an increase in food exports. Even in Algeria, where agro-food dependence has continued to increase, the food supply cost has remained practically unchanged, taking advantage of the trade war between the EEC and the USA.

It is far from certain that the countries of the Maghreb will be able to continue supplying themselves at a low price on the international markets in 1996.

Yet, the answers to these food supply questions are not solely agricultural; the « coming out of the crisis » scenarios presented in this article presuppose regional and international integration of agricultural development.

## I – Introduction

On a pu dire que la Tunisie participait plus activement à la CEE que la France, et le Maroc plus que l'Espagne. Cette remarque, volontairement provocatrice, n'est pas sans fondement économique : au regard de leur PIB, ces deux pays échangent plus avec la CEE que la France et l'Espagne avec leurs partenaires communautaires<sup>1</sup>. Mais à l'inverse, pour la Communauté, les échanges avec les trois pays du Maghreb central sont infimes : la Communauté importe du Maghreb 0,99% de ses importations totales et commerce avec eux pour 2% de son commerce total. Toute la question des échanges entre la Communauté et les pays du Maghreb est dans cette asymétrie : économiquement, hors peut-être du cas du pétrole, la CEE peut se passer du Maghreb, la réciproque n'est pas vraie. De ce seul point de vue, le Maghreb existe-t-il pour la Communauté ?

Mais la Communauté existe-t-elle vraiment pour le Maghreb ? Si on met de côté la question des produits agricoles dont l'exportation est gérée dans le cadre communautaire, force est de considérer que ce sont avant tout les relations bilatérales qui dominent les échanges mais aussi la coopération de développement. Du reste (le Maghreb existe-t-il pour les pays du Maghreb ?), les échanges entre les trois pays ne représentent que 3% de leurs échanges totaux.

Ainsi, commercialement, chacun des trois Etats du Maghreb est face à trois Etats membres de la CEE : la France d'abord, ancienne puissance coloniale, dont le premier client parmi les pays en développement (hors DOM-TOM) est l'Algérie, la France fournissant 70% des importations algériennes (l'Algérie n'étant que douzième client de la CEE) ; l'Italie ensuite, devenue le premier partenaire (import + export) de la Tunisie ; enfin, l'Espagne qui gagne des parts de marché au Maroc (20%) sur la France (40%) (Blin et Parisot, 1993). L'aide au développement est beaucoup plus internationalisée<sup>2</sup> mais l'Europe est cependant le premier financeur des trois pays du Maghreb, l'aide bilatérale dominant largement avec, outre l'Allemagne, encore la France, l'Italie et l'Espagne<sup>3</sup> (Paris, 1993).

Cet état de fait pose alors la question de l'existence cette fois d'une politique méditerranéenne de la Communauté. Paradoxalement, c'est bien la Communauté elle-même qui a manifesté le plus au cours des trente dernières années le souci d'établir un cadre cohérent pour les relations économiques avec l'ensemble des Pays Tiers Méditerranéens. Mais durant cette période, les propositions de « politique méditerranéenne » de la Commission se heurteront à la diversité et aux contradictions des intérêts économiques, politiques et diplomatiques des Etats membres.

Pourtant le projet européen lors de sa fondation était bien d'associer étroitement les pays du Maghreb à la Communauté. En annexe du Traité de Rome en 1956, deux déclarations affirment que la CEE proposera « dès l'entrée en vigueur du traité » à la Libye, au Maroc et à la Tunisie<sup>4</sup>, « des négociations en vue de la conclusion de conventions d'association économique à la Communauté ». Mais en dépit des demandes du Maroc et de la Tunisie d'un côté, de la France et de l'Italie de l'autre<sup>5</sup>, les accords avec les pays méditerranéens ne seront négociés qu'après la mise en œuvre effective de la PAC (1967) et cela dans le plus grand désordre et sans doctrine précisée en commun par les Etats européens. En 1974, à l'occasion du renouvellement de ces accords, la Commission propose une réorganisation des relations avec les Pays Tiers Méditerranéens dans un mémorandum sur « les relations entre la Communauté et le Bassin Méditerranéen »<sup>6</sup>. Elle faillit réussir : la conjoncture économique (le premier choc pétrolier) rassemble les intérêts des Etats membres<sup>7</sup>. Mais le développement de la crise économique (chômage et arrêt de l'immigration organisée en 1974) et la crise agricole (intensification forte et déclin relatif des revenus agricoles) (Coulomb ; Delorme, 1987) remettent au premier plan les intérêts de chaque Etat. Certes, les accords qui seront signés en 1976 ne seront plus comme ceux de 1969 exclusivement commerciaux<sup>8</sup>, mais ils seront en retrait par rapport aux intentions affichées en 1972 et 1973.

C'est une nouvelle crise économique (les effets des politiques d'ajustement structurel) et politique (les conséquences de la guerre du Golfe) qui, quelque vingt ans plus tard, redonne à la Communauté l'intention de proposer une « politique méditerranéenne rénovée » dans la cohérence d'un projet politique de coopération à long terme.

Les relations entre la Communauté et ses douze Etats membres avec le Maghreb posent la question de la nature de la dépendance évidente des économies maghrébines aux économies européennes. Cette dépendance est avant tout commerciale. Il existe des liens d'intérêts industriels ; mais, tout compte fait, ils sont assez faibles : textiles produits en Tunisie ou au Maroc pour l'exportation, chimie du phosphate, matériaux de construction pour les marchés intérieurs maghrébins (Abdoun, 1991 ; Ayari, 1992) . Il s'agit, surtout pour les pays du Maghreb, de se fournir en marchandises industrielles, en produits alimentaires et, en échange, de vendre des produits miniers (pétrole, phosphate, pêche) ou agricoles.

Des années 1970 aux années 1980, puis 1990, cette dépendance commerciale change de nature en particulier en ce qui concerne l'approvisionnement alimentaire. Dans la décennie 1972-83<sup>9</sup>, ces trois pays privilégient une politique de bas prix alimentaires cohérente, selon eux, avec leurs programmes d'industrialisation volontariste<sup>10</sup> : d'une part en bloquant les prix agricoles (ce qui, même compensé par des subventions à la production, ralentit la modernisation de l'agriculture) et, d'autre part en important de plus en plus massivement des produits agricoles de base (céréales et farines, poudre de lait, etc.). Durant cette période de prix des céréales élevés, leur demande est cependant solvable en raison de leurs ressources en devises (pétrole, phosphate), même si cela repose déjà en grande partie sur des emprunts.

Au milieu des années 1980 (1983–86), cette politique alimentaire va changer de sens. Les échecs de l'industrialisation obligent à nourrir une population en croissance forte et des masses urbaines constituées par un rapide exode agricole et non absorbées par le développement industriel. Il s'agit aussi de faire face à la dette et donc de remobiliser les forces productives agricoles par des hausses de prix, non seulement pour satisfaire les besoins mais aussi pour dégager des ressources pour le service de la dette. Par chance, ces pays acheteurs de céréales vont se trouver en position de force sur un marché mondial agricole déprimé par la baisse de la demande solvable et vont donc pouvoir obtenir des prix inférieurs du tiers à ceux des années 1970.

Cette position de force d'acheteur face à des vendeurs « surproducteurs » peut changer du tout au tout dans les toutes prochaines années. De fait, 1996 constitue un horizon incertain pour l'approvisionnement alimentaire du Maghreb : c'est l'année où les politiques agricoles des grands pays industrialisés (Etats-Unis, CEE) doivent être redéfinies, aussi bien en ce qui concerne les conditions intérieures de la croissance agricole qu'en ce qui concerne leurs échanges extérieurs et cela dans le cadre (peut-être) enfin stabilisé des nouvelles règles du jeu négociées au GATT. Les conditions de l'approvisionnement alimentaire des 80 millions d'habitants que comptera dans dix ans le Maghreb, se jouent entre les contraintes des ajustements de leurs politiques économiques nationales et les décisions de politique agricole des grands pays industriels.

## II – Le tournant de 1986

L'année 1986 marque un tournant définitif dans l'évolution des économies maghrébines. Autour de cette année-là, toutes les politiques économiques sont contraintes à des modifications radicales d'abord sous la pression d'un environnement politique et économique international en profonde mutation, ensuite dans l'évidence budgétaire de l'impossibilité de poursuivre les politiques passées. En 1990, l'après-guerre du Golfe ne fera que confirmer et renforcer le mouvement entamé en 1986.

Un premier groupe de faits modifie, en 1986, le contexte international de l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires du Maghreb. L'isolationnisme protectionniste mais aussi exportateur de la PAC se renforce avec l'incorporation de l'Espagne et du Portugal dans une communauté qui, par ailleurs, s'annonce plus soudée économiquement dans un « marché unifié » à partir du 1er janvier 93 (Acte Unique, 1986). Mais ce renforcement inquiète aussi les responsables de l'agriculture américaine, elle-même en crise, et constitue l'une des multiples raisons qui poussent les Etats-Unis à imposer l'examen des protectionnismes agricoles comme « premier chapitre » des négociations du GATT et, surtout, à se doter de moyens plus agressifs de subventions de leurs exportations (*Export Enhancement Program*–EEP ; *Farm Bill* de 1985). Les pays du Maghreb peuvent se sentir peu concernés, du moins à court terme, par des négociations agricoles surdéterminées par l'affrontement entre les Etats-Unis et la CEE. Ils en bénéficient néanmoins de 1986 à 1993 (et sans doute jusqu'en 1995) en mettant en concurrence ces deux puissances agricoles pour s'approvisionner à bas prix.

Un second groupe de faits affecte directement les équilibres macroéconomiques des pays du Maghreb. Dans la crise de récession mondiale, le cours des matières premières minières (phosphates, pétrole, etc.) continue à baisser. En 1986, la chute des cours du pétrole, entamée en 1983, s'accroît brutalement, diminuant fortement les ressources budgétaires et cela d'autant plus que celles-ci sont abondées par des taxes à l'exportation (de 40 à 50% des ressources budgétaires<sup>11</sup>). Cette diminution de ressources accroît relativement le poids des dettes extérieures toujours croissantes au cours des années 1986–93, alors même que les taux d'intérêts restent à haut niveau. Dès lors, ces pays ne peuvent que réorienter leurs politiques économiques et, en particulier, leurs politiques agricoles et leurs politiques alimentaires.

### 1. La crise de l'endettement extérieur

De 1980 à 1991, en douze ans, la dette totale et la dette à long terme des trois pays ont augmenté respectivement de 78% et de 88%. Cette forte augmentation est cependant bien moindre que celle de la dette totale des pays en développement (248% et 272% dans la même période) et que celle des pays à

revenus moyens (dont ils font partie) qui passent de l'indice 100 en 1980 à 241,5 pour le stock total et 256 pour les dettes à long terme...

**Tableau 1. Dette totale (DT) et dette à long terme (LT) (en milliards de dollars)**

	1970	1980	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Algérie												
DT		19,4	17,6	16,3	15,9	18,4	22,9	25	26,7	28,6	29,8	28,6
LT	0,9	17	14,9	14,3	14,2	16,5	19,8	23,7	25,1	26,1	27,7	26,6
Maroc												
DT		9,7	12,5	13,4	14,2	16,5	17,9	20,8	21	21,7	23,6	21,2
LT	0,7	8,5	10,5	11,2	12	14	16	18,8	19,7	20,6	22,4	20,3
Tunisie												
DT		3,5	3,8	4	4,1	4,9	5,9	6,8	6,8	6,9	7,7	8,3
LT	0,5	3,4	3,6	3,9	3,9	4,7	5,5	6,3	6,2	6,3	6,9	7,4

Source : *World Debt Tables*, Banque Mondiale

La dette des pays du Maghreb s'est constituée avant tout dans les années 1970 avec d'abord les politiques d'investissements massifs (industrialisation volontariste) mais aussi avec des politiques de soutien à la consommation. Une part très importante des prêts a, en effet, été consacrée dans les années 1974–84 à des dépenses de consommation (en moyenne 40%) afin d'améliorer le niveau de vie des populations : 28% pour l'Algérie, 42% en Tunisie et en Mauritanie et plus de la moitié (56%) dans le cas du Maroc (Larbi ; Saffera ; Souissi, 1987). Les importations étaient, en effet, favorisées par la politique de surévaluation de la monnaie<sup>12</sup> et par la politique de fort déficit budgétaire<sup>13</sup>. Au total, « pour l'ensemble de la zone (le Maghreb à cinq), la dette a crû plus vite que le produit national en terme réel sur la décennie 1970 » (Sekkak, 1990).

Cette dette extérieure pèse d'un poids très lourd sur la richesse produite par ces pays (*tableau 2*). Le cas le plus accentué est celui du Maroc : de 1985 à 1989, la dette totale a toujours dépassé le produit intérieur brut et atteint (malgré des échelonnements et autres mesures) encore 80% du PIB en 1991. Pour l'Algérie, ce poids s'accroît à plus de 50% du PIB après 1986–88 (contrechoc pétrolier, puis crise sociale) pour atteindre 70% en 1991. Pour la Tunisie, pourtant considérée par la Banque Mondiale comme moins « sévèrement » endettée, ce taux dépasse les deux tiers du PIB de 1986 à 1991.

**Tableau 2. Dette totale en % PNB**

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Algérie	40	34	31	33	37	40	47	53	52	70
Maroc	85	100	117	137	110	116	100	100	95	80
Tunisie	48	52	53	62	70	74	70	72	64	66

Source : *idem tableau 1*.

Rapportée aux ressources d'exportation (*tableau 3*), la situation de la Tunisie apparaît en effet plus favorable. Alors que la dette marocaine représente plus du triple de ses ressources d'exportation (jusqu'au quadruple en 1985) et la dette algérienne plus de deux fois et demie, jusqu'en 1990, la dette tunisienne se stabilise, après 1987, autour de 140% des recettes d'exportations. Le service de la dette accentue l'hétérogénéité des situations. Le cas du Maroc et celui de l'Algérie s'opposent. Le Maroc, sans ressources pétrolières et sévèrement endetté depuis la fin des années 1970, procède le premier (1983) à une renégociation de sa dette dans le cadre d'un Plan d'Ajustement Structurel (PAS) « classique » sous l'égide du FMI : il parvient ainsi à maintenir le service de la dette à un taux de ses ressources d'exportation plus favorable que le taux moyen de l'ensemble des « pays à revenus moyens sévèrement endettés »<sup>14</sup>. L'Algérie, tout au contraire, a choisi pour des raisons politiques de rester à l'écart des politiques internationales de gestion de la dette et de consacrer une part extrêmement élevée de ses ressources d'exportations au remboursement de sa dette tout en conduisant une restructuration profonde de son appareil productif. La Tunisie entre en 1986 dans un processus d'ajustement après le contrechoc pétrolier et consacre, depuis toujours, moins d'un quart de ses ressources d'exportations au service de la dette.

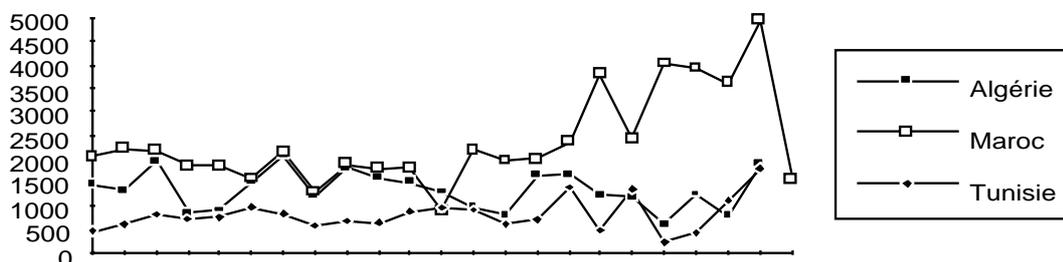
**Tableau 3. Dette totale (DT) et service de la dette (SD) en % des exports**

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Algérie										
DT	119	116	115	131	251	246	313	273	215	199
SD	31	34	37	36	57	54	79	72	68	68
Maroc										
DT	330	347	366	400	360	360	314	342	284	256
SD	43	39	27	33	36	30	26	33	22	28
Tunisie										
DT	108	123	132	164	190	176	140	138	131	137
SD	16	19	23	25	28	29	22	22	24	23

Source : *idem* tableau 1.

## 2. Les politiques d'ajustement structurel

L'adoption des PAS par le Maroc (1983) puis par la Tunisie (1986), enfin, dans des conditions tout à fait particulières par l'Algérie, s'est traduite d'abord par un plan de stabilisation budgétaire réduisant fortement les dépenses publiques<sup>15</sup>. Dans le cadre du plan sectoriel agricole, la politique de soutien par l'amont du développement agricole (subventions des intrants, encadrement des producteurs par des services gratuits) qui légitimait une politique de bas prix à la production et des systèmes de livraison obligatoire (offices et coopératives) est progressivement éliminée<sup>16</sup>. Dans le même sens, on réduit fortement les moyens de la politique alimentaire permettant sur la base de subventions d'Etat d'offrir des prix très bas à la consommation pour les produits de base<sup>17</sup>. Le relèvement des prix à la production a pour objectif de compenser l'augmentation des coûts de production. Mais il s'agit également de rééquilibrer la situation entre les cultures en sec et les cultures irriguées, ces dernières ayant été les principales bénéficiaires de la politique de subventions aux intrants. Ce relèvement est assuré soit en laissant jouer le marché (cas en général des fruits et légumes mais aussi de la viande ovine et de l'orge), soit en augmentant les prix garantis (blé tendre, blé dur). Ainsi en Algérie et en Tunisie, le prix du blé, maintenu à un taux relativement bas au cours des années 1970 et 1980 (en dessous du prix mondial en Algérie, légèrement en dessus mais en diminution constante en Tunisie) a été notablement relevé ; mais ces mesures ont eu jusqu'ici peu d'effets sur la croissance de la production. Par contre, au Maroc, l'augmentation régulière du prix du blé tendre, depuis 1975, s'est accélérée entraînant une augmentation importante des surfaces en blé tendre (qui sont passées de 500 milliers d'hectares environ pendant la période 1975-85 à 1300 milliers de 1985 à 1992 (Belghazi et Jouve, 1993).

**Graphique 1 : Production de blé**


Source : Centre International du Blé (CIB)

Les mesures d'ajustement sectoriel (ici agricole) sont accompagnées de dévaluation monétaire. Le dirham marocain est dévalué dès 1983 et connaît depuis des ajustements réguliers de son taux de change. En Tunisie, la dévaluation a été très forte dès 1985. La décision fut plus difficile à prendre en Algérie mais, en août 1990, la première dévaluation eut lieu entraînant une dépréciation du dinar de 94% d'août 1990 à avril 1991. En Tunisie et au Maroc, l'objectif de relance du commerce extérieur recherché

Tableau 4. Evolution de la production de céréales

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
<b>Blé</b>																						
Algérie																						
1956	840	913	1500	2060	1200	1800	1600	1500	1295	977	794	1646	1660	1230	1175	614	1250	775	1879	CIB	1440	1317
FAO	1435		1848								1511	1400	1200	790	1200	1650	1229	1175	1150	850	1005	1741
Maroc																					CIB	2039
2210	2159	1850	1853	1575	2135	1288	1877	1796	1811	892	2183	1970	1989	2358	3809	2427	4019	3927	3614	4939	1562	
FAO	1801		1575							1811	892	892	1824	1970	1989	2400	3809	2427	4035	3927	3614	4939
Tunisie																						
600	810	720	755	976	830	575	670	642	870	963	916	618	711	1380	474	1360	220	420	1122	1787	CIB	450
FAO	449		976			976				869	869	963	1000	618	711	1400	474	1360	225	420	1122	1786
<b>Céréales secondaires</b>																						
Algérie																						
CIB																						CIB
FAO	623		832						918	730	496	1384	1409	1177	890	422	956	892	1930			1882
Maroc																						
CIB													1171	2277	1557	1743	2607	3967	1831	3887	3478	3587
1297																						
FAO	2410					2151					2658	1224	2330	1609	1765	2478	4024	1920	3983	3501	2699	3709
Tunisie																						
FAO	163					293					327	300	331	338	349	724	168	574	99	220	515	768

Source : CIB ; statistiques nationales pour 1991 et 1992, FAO.

N.B. : en ce qui concerne les statistiques CIB et FAO, les chiffres de production diffèrent peu, comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, ce qui n'est pas le cas pour les importations (voir le tableau 5).

Tableau 5. Importations de céréales (en millions de tonnes)

	1970	1975	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
<b>Blé</b>															
Algérie															
CIB	646	1593	1824	2294	2064	2365	2164	2498	2328	3459	3123	2939	3400	2800	3000
FAO	430	2507	3000	2318	3041	3054	2895	4040	3654	2941	4392	6057	3834	4146	
Maroc															
CIB	631	1213	2093	2312	1388	2330	2515	1843	1559	1879	1362	1069	1900	1600	3400
FAO	415	1383	1693	2330	1628	1809	2524	2044	1379	1972	1469	1290	1414	1555	
Tunisie															
CIB	372	281	583	671	628	973	846	667	1004	1016	1173	1024	900	500	600
FAO	364	266	651	549	598	899	778	487	951	945	1352	1156	899	677	
<b>Céréales secondaires</b>															
Algérie															
CIB								773	1002	1514	1613	1483	1200	1300	
FAO	19	130	415	401	790	713	1175	1231	956	924	1738	2122	1371	1290	
Maroc															
CIB								168	152	237	144	113	164	364	493
FAO	2	126	128	396	285	206	246	226	231	264	174	73	191	402	
Tunisie															
CIB								283	278	348	564	500			
FAO	33	72	166	405	348	224	295	245	361	223	764	499	541	243	

Source : CIB ; FAO, cf. note tableau 4.

NB : en ce qui concerne l'Algérie, le CIB précise qu'à partir de 1989-90, le total indiqué est inférieur aux importations réelles en raison d'importants transbordements américains se produisant au Canada et non retenus comme tels par les statistiques douanières (il s'agit principalement de blés durs). De fait, les statistiques algériennes (Office algérien interprofessionnel des céréales) donnent des chiffres sensiblement plus élevés pour le total céréales en 1990 (5,1 millions de tonnes) et 1991 (4,4 millions de tonnes).

par ces dévaluations a eu un impact sur les exportations agricoles relativement faible. En revanche, cet objectif a été partiellement atteint pour le secteur textile.

Le troisième aspect des PAS est l'ouverture des économies aux conditions et aux signaux des marchés internationaux. Ceci implique d'une part, une libéralisation des politiques commerciales, d'autre part, un réajustement des niveaux des prix pour tenir compte des conditions des échanges. La libéralisation des importations s'effectue progressivement. L'Etat contrôle encore la majeure partie des importations, surtout dans les secteurs stratégiques comme les céréales. Mais les procédures qui permettent aux entreprises privées d'importer se sont simplifiées.

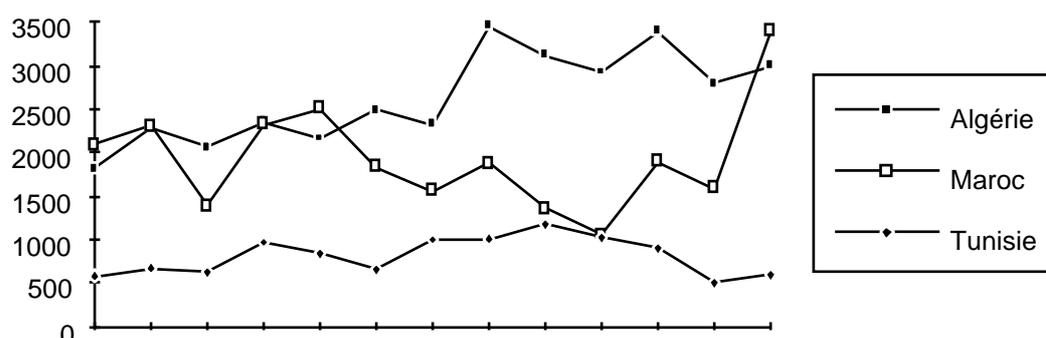
### 3. Un marché céréalier très disputé

Depuis 1986, les importations céréalières du Maghreb se situent dans un double contexte : sur le plan intérieur, la politique d'ajustement structurel cherche à favoriser un développement de la production et une réduction de la dépendance extérieure ; sur le plan international la concurrence entre la CEE et les Etats Unis permet de s'approvisionner à bas prix.

L'augmentation de la production au Maroc<sup>18</sup> va permettre une légère diminution de volume de céréales importées. Le taux d'autosuffisance (couverture de la consommation par la production intérieure) augmente notablement passant de 50% à 75% actuellement mais les importations restent nécessaires pour faire face à la croissance de la demande intérieure. En Tunisie et en Algérie, les importations continuent à croître régulièrement.

Aussi, bien que ne représentant que 6 à 7% du marché mondial des céréales, le marché maghrébin devient-il un marché très disputé. Les Etats-Unis entendent, en tout cas, y être présents : dans cette région sensible, leurs raisons ne sont pas que commerciales mais bien aussi politiques et stratégiques. Mais s'ils y avaient accrus, de 1970 au début des années 1980, leurs parts de marché, c'était alors au détriment des autres pays exportateurs et non de la Communauté. Dans le milieu des années 1980, tout change, la Méditerranée devient le lieu d'un affrontement commercial intense entre les Etats-Unis et la CEE pour la conquête ou la préservation d'un des rares marchés d'importation relativement solvable en expansion.

**Graphique 2. Importations de blé**  
**Importations de blé**



Source : CIB

**Tableau 6. Parts de marché détenues par la CEE et les USA : blé et farine (en %)**

		1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92
Monde	USA	28%	31%	42%	41%	36%	32%	33%
	CEE	18%	17%	14%	20%	20%	20%	18%
Algérie	USA	35%	53%	70%	62%	33%	35%	
	CEE	52%	23%	11%	15%	50%	43%	
Maroc	USA	30%	80%	97%	90%	66%	50%	41%
	CEE	64%	10%	2%	9%	33%	38%	40%
Tunisie	USA	20%		63%	66%	24%	32%	
	CEE	80%		34%	24%	43%	60%	

Source : CIB ; Statistiques nationales pour le Maroc, 1991-92

La guerre des subventions et des crédits à long terme permet aux Etats-Unis de s'emparer cette fois de parts de marché « traditionnellement » européennes : depuis septembre 1985, les exportations américaines sont appuyées par le programme de subventions aux exportations agricoles EEP<sup>19</sup>. De 1985 à 1992, 16% des blés subventionnés dans ce cadre iront aux trois pays du Maghreb. De 1985 à 1993, l'Algérie et le Maroc vont pouvoir acheter environ la moitié (47% et 46% ; 30% pour la Tunisie) de leurs importations de blé avec un « bonus » de 34 \$ par tonne abaissant le prix à environ 100 \$ la tonne, c'est-à-dire en dessous des coûts de production dans les meilleures conditions (tableau 7). Cependant, à partir de 1989, la hausse de la demande maghrébine (Algérie surtout mais aussi Maroc) entraîne un recul relatif des Etats-Unis face à la Communauté qui va à son tour multiplier les avantages offerts aux pays acheteurs (restitutions et crédits à moyen et long terme) et retrouver ainsi en partie sa position d'avant 1985. Les autres exportateurs (Argentine et Australie) auront pratiquement disparu de la scène.

**Tableau 7. Embarquement de blé USA sous EEP par campagne et part de marché**

(en milliers de tonnes et prix en \$ la tonne)

	Prix f.o.b. moyen	Bonus moyen	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	Total
Algérie	104,7\$	34,4\$	1000	890	1976	1144	1142	1691	1473	1750	11066
% des import.			40%	38%	57%	37%	39%	50%	53%	58%	47%
Maroc	104,13\$	33,87\$	890	870	1680	760	419	498	140	1498	6755
% des import.			36%	37%	49%	56%	39%	26%	9%	44%	46%
Tunisie	93,26\$	33,9\$	50	550	475		100	474	100	267	2016
% des import.			7%	55%	47%		10%	53%	20%	45%	29%

Source : ONIC ; CIB

Dans ces conditions, la facture céréalière des trois pays a relativement baissé : elle reste quasiment constante en moyenne de 1986 à 1991 pour l'Algérie qui importe pourtant en volume un tiers de plus qu'en 1980-85 ; elle diminue presque de moitié pour le Maroc qui ne diminue pourtant ses importations que d'un quart.

**Tableau 8. Evolution de la facture des importations de céréales : moyenne 1980-85 à moyenne 1986-91**

	en volume : % import. 86/91-80/85	en valeur : % coût 86/91-80/85
Algérie	145	106
Maroc	77	56
Tunisie	152,5	122

Source : nos calculs sur données FAO

Dès lors, la gestion des importations de céréales (mais aussi de poudre de lait) devient un élément essentiel de la politique alimentaire des pays du Maghreb. Pour la Tunisie et le Maroc du moins, les

importations au plus bas prix possible permettent par péréquation d'assurer un prix intérieur à la production élevé pour le blé et le lait (Bourbouze *et al.*, 1988 ; Tubiana *et al.*, 1989) et d'autre part, de composer un coût de la ration alimentaire de base acceptable pour les populations les plus démunies.

#### 4. L'évolution des exportations agricoles maghrébines

Les pays tiers méditerranéens ont des insertions très différenciées dans le marché agro-alimentaire et dans celui de la CEE (Pérez, 1993). Cette situation est particulièrement accentuée dans le cas des pays du Maghreb : l'Algérie depuis les années 1970, n'exporte pratiquement plus. En Tunisie, le développement du marché intérieur (dont celui du tourisme) a fortement ralenti les exportations, mais ce pays entend cependant maintenir les flux existants d'exportation d'huile d'olive vers la CEE et y relancer ses exportations d'agrumes. Le cas du Maroc est donc là particulier : il est le seul des pays du Sud en Méditerranée occidentale à développer une politique délibérément agro-exportatrice en fruits et légumes. C'est donc avant tout le Maroc et, dans une moindre mesure, la Tunisie qui sont concernés en 1986 par les conséquences de l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal, c'est-à-dire par le renouvellement des accords bilatéraux de 1976<sup>20</sup>.

Les nouveaux protocoles signés en 1986 puis en 1988 (protocoles additionnels) préservent l'accès au marché européen de ces deux pays et même l'améliorent en partie. Ces protocoles prévoient que les droits de douanes encore appliqués en vertu des accords de 1976 soient éliminés pour la plupart des produits agricoles selon le même rythme que pour l'Espagne et le Portugal : soit au plus tard en janvier 1996. En fait, cette date sera avancée à janvier 1993 par les protocoles de 1992<sup>21</sup>.

Mais cette suppression des droits de douanes ne s'applique que pour les quantités « traditionnellement » exportées par chacun de ces pays (quantités de références ou contingentements tarifaires). Au-delà de ces quantités, l'exportation vers la CEE reste possible mais alors dans le cadre des réductions tarifaires des accords de 1976.

Dans ces conditions, l'évolution des exportations agricoles maghrébines vers la CEE ne s'explique pas par le seul protectionnisme communautaire, ni par la restriction des débouchés due à la croissance des productions méditerranéennes en Europe. Cette évolution est aussi largement déterminée par les choix de politique de développement économique et les contraintes de politique alimentaire de chacun de ces trois pays. La priorité donnée à la satisfaction du marché intérieur (cas de la Tunisie) peut ralentir le développement du secteur agro-exportateur. Inversement, le souci d'améliorer la balance commerciale et donc les ressources en devises pousse le Maroc à une politique agro-exportatrice.

En Tunisie, au début des années 1970, les exportations d'huiles d'olive « remboursaient » les importations (beaucoup moins importantes qu'aujourd'hui) de céréales. Depuis cette époque, le volume d'huile d'olive exportée a baissé d'un tiers (64 000 tonnes en moyenne par an en 1971-75 contre 42 000 tonnes en 1986-90) et se situe en dessous du contingent tarifaire (46 000 tonnes)<sup>22</sup>. Ce déclin des exportations est dû au vieillissement des très nombreuses petites oliveraies tunisiennes et à la baisse de leur production plus qu'à la concurrence, certes très active, des huiles espagnoles. Ces mêmes raisons expliquent la baisse des exportations d'oranges maltaises. La production de ces oranges (que ne consomment pas les tunisiens et qui sont produites pour le marché français) qui constituait 30% de la production en 1986-87, n'est plus que de 20% en 1992 (Allaya ; Thabet, 1993). Dès lors, les exportations ont chuté de façon continue en six ans (de 1986 à 1991-92) de 62%, soit près des deux tiers (20 000 tonnes exportées en 1991-92).

Au Maroc, au contraire, le secteur agro-alimentaire reste un des premiers secteurs d'exportation à côté des phosphates et des produits de la mer. Mais si les produits agricoles représentaient près de 50% des exportations au début des années 1970, ils n'en représentent plus que 16% aujourd'hui. Le secteur produits de la mer en représente maintenant presque autant.

Cependant depuis 1985, les exportations agricoles croissent plus vite que les importations. La Communauté est pratiquement le seul débouché : le Maroc y exporte 70% de ses agrumes et 100% des primeurs. Les exportations dépassent largement les contingents tarifaires fixés en 1986-88<sup>23</sup> : de 50% par an en moyenne 1986-92 pour les agrumes, de 33% pour les tomates et de 200% pour les pommes de terre. Si les exportations d'agrumes ont été stables en volume dans la décennie 1983-92, par contre

les exportations annuelles de tomates sont, après 1986, supérieures (en moyenne de 17%) à ce qu'elles étaient de 1983 à 1986 et surtout celles de pomme de terre le sont de 50%.

**Tableau 9. Evolution des exportations agricoles marocaines (agrumes, tomates et pommes de terre (en milliers de tonnes) et % du contingent tarifaire en 1986-88**

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Agrumes	601	522	542	573	470	580	643	438	685	531
% Contingent	160	139	145	153	125	155	171	117	183	142
Tomates	83	122	93	100	105	90	104	120	130	152
% Contingent	96	142	108	116	122	105	121	140	151	177
Pomme de terre	39	50		70	52	45	99	60	125	105
% Contingent	100	128		179	133	115	254	153	320	269

Source : données reprises de Belghazi et Jouve, *op.cit.*

## 5. Les exportations peuvent-elles permettre de payer les importations alimentaires ?

Le redressement de la balance commerciale était un des objectifs principaux des plans d'ajustement structurel. La dégradation du taux de couverture des importations agricoles par les exportations agricoles, datait du milieu des années 1970. Jusque-là, les balances commerciales agricoles étaient relativement équilibrées, voire excédentaires, dans les trois pays (*tableau 10*).

**Tableau 10. Balances commerciales agricoles (en millions de dollars)**

	1980-1985			1986-1991		
	Import.	Export.	Solde	Import.	Export.	Solde
Algérie	2276	79	-2197	2449	35	-2414
Maroc	866	408	-458	757	552	-205
Tunisie	489	153	-336	559	248	-311

Source : FAO

**Tableau 11. Part du commerce agricole dans le commerce extérieur**

	1980-1985		1986-1991	
	Import. agri./ Import. totales	Export. agri./ Export. totales	Import. agri./ Import. totales	Export. agri./ Export. totales
Algérie	22 %	1 %	28 %	0 %
Maroc	21 %	19 %	14 %	16 %
Tunisie	15 %	8 %	14 %	9 %

Source : FAO ; ONU

L'Algérie présente un cas extrême avec des importations agricoles qui continuent de croître régulièrement tandis que les exportations agricoles sont pratiquement réduites à zéro. Les produits alimentaires de base (blé, lait, beurre, sucre) constituent la majeure partie de ces importations. Le taux d'autosuffisance en blé ne cesse de se dégrader : il est passé de 70% environ au début des années 1970 à 20% aujourd'hui. Ainsi les importations alimentaires utilisent aujourd'hui près de 30% des recettes totales d'exportation (elles-mêmes en diminution) contre 20% au début des années 1970 (c'est-à-dire dans une période de très hauts prix agricoles).

Après s'être dégradée jusqu'au début des années 1980, la balance commerciale agricole du Maroc se redresse depuis 1985 sous l'effet conjoint d'une augmentation des exportations agricoles et d'une contraction des importations céréalières (en valeur encore plus qu'en volume). Par contre, la place globale du commerce agricole dans ce commerce extérieur total a diminué, côté importation comme exportation : l'agriculture, qui représentait près de 50% du commerce extérieur total marocain en 1970, n'en représente plus que 15% aujourd'hui.

En Tunisie, en revanche, la situation est relativement stable depuis le début des années 1980. Les importations agricoles représentent environ 15% des importations, les exportations agricoles 8% des exportations totales. Le déficit de la balance commerciale agricole se maintient aux alentours de 300 millions de dollars annuels. Certes, on note une diminution notable des importations de céréales ces dernières années, mais ceci est dû avant tout à la succession de très bonnes années climatiques.

## II – Les incertitudes de l'après-1996

Si 1986 apparaît comme un « point de non retour » vers les politiques économiques des quinze à vingt années d'industrialisation volontariste, 1996 sera sans doute une année décisive en ce qui concerne l'environnement économique international de l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires du Maghreb.

C'est d'abord l'année où devront être renouvelés les protocoles signés en 1990–92 dans le cadre de la politique méditerranéenne rénovée ; mais cette fois, alors que l'Espagne et le Portugal seront à plein droit membres de la CEE. C'est ensuite en 1996–97 que la réforme de la PAC sera pleinement mise en œuvre, mais aussi que le niveau de protection qu'elle assure aux agriculteurs européens devra être réexaminé. En 1996, la politique agricole américaine sera, elle aussi, modifiée dans le cadre d'une nouvelle *Farm Bill* qui ne sera pas nécessairement aussi généreuse en subvention à l'export que celle de 1990–95. Tout dépendra en effet de l'issue des négociations du GATT ; on peut penser que dix ans après le début des négociations, celles-ci auront enfin abouti : mais sous quels compromis ?

Cet horizon, à la fois proche et en même temps très incertain, puisque on ne peut guère préjuger de ce que sera, au-delà de 1996, la part de continuité ou de rupture avec les situations d'aujourd'hui, oblige à raisonner l'avenir de l'approvisionnement agro-alimentaire des pays du Maghreb sous forme de conjectures hypothétiques – ou scénario – et non pas à partir des seules « projections » des besoins dont rien ne dit comment et dans quelles conditions, ils seront satisfaits. Ces conditions sont, en effet, fortement dépendantes, d'une part, des décisions de politiques agricoles des pays industrialisés et, d'autre part, des choix de politiques économiques que pourront faire, dans un environnement politique interne et externe difficile, les pays du Maghreb. Dès lors ces scénarios pourront s'inscrire dans les débats actuels sur l'évolution des politiques agricoles et sur l'organisation des échanges mondiaux.

### 1. L'évolution des politiques agricoles des pays industrialisés et l'issue des négociations du GATT

En 1990, la nouvelle *Farm Bill* a renforcé les moyens de l'agressivité commerciale agricole des Etats-Unis mais, dans le même temps, elle a accru les mesures de contrôle de l'offre céréalière et de diversification de la production agricole. La *Farm Bill* de 1995 sera préparée par une administration démocrate, peut-être moins favorable aux grands lobbies agricoles, plus sensible aux pressions des environnementalistes, en tout cas plus soucieuse d'un rééquilibrage budgétaire. Mais l'agriculture américaine sera aussi liée dans les accords de libre-échange avec le Mexique et le Canada (Association de libre-échange nord-américain–ALENA ou NAFTA) : la vive concurrence qui peut en découler sur ce nouveau marché intérieur peut permettre aux intérêts céréalières (maïs) d'obtenir, en compensation, le maintien d'une politique de subvention qui devra être, bien sûr, compatible avec les décisions du GATT.

En principe, la réforme de la PAC de 1992 est « neutre » en ce qui concerne les échanges extérieurs : le découplage de la garantie de revenu agricole du niveau des prix n'interfère pas dans les conditions des échanges<sup>24</sup> (Jacquet, 1993). Certes, du fait d'un prix garanti désormais fixé à un niveau proche de celui des cours mondiaux, les céréaliculteurs européens devraient, à l'instar de leurs collègues américains, être sensibles aux signaux du marché mondial : mais on sait que, dans les deux cas, cette mise en concurrence dans la compétition du marché mondial est biaisé par les subventions directes au revenu (*deficiency payments*). En réalité, en harmonisant ses techniques de politique agricole à celles des Etats-Unis, la CEE a choisi une politique de régulation de l'offre céréalière. La question est alors, au moins pour les céréales, de savoir si cette politique, telle qu'elle est aujourd'hui, conduira à une diminution significative des quantités de céréales exportables<sup>25</sup>.

Cette question est inséparable de l'issue des négociations du GATT. Le compromis de *Blair House* (Washington, 1992) a permis aux deux grandes puissances agricoles mondiales de préserver l'essentiel

de leurs systèmes de politique agricole sans trop tenir compte de la position plus libérale des *fair traders* du groupe de Cairns. Cependant, on sait que ce compromis propose de limiter, pour tous les pays, les quantités de céréales exportées avec des subventions. Leur volume devrait être réduit de 21% (sur la base moyenne 1986–90) sur six ans et le montant global des dépenses de subventions de chaque pays réduit de 36% sur la même base et toujours sur six ans. Mais, dans la mesure où les prix de marché européens et américains seront proches des prix mondiaux, ces réductions auront-elles une influence déterminante d'une part sur les volumes échangés et d'autre part sur la possibilité de maintenir des conditions de prix « particulières » pour des zones déficitaires en céréales comme le Maghreb ou le Machrek ?

Un autre aspect du compromis de Washington est d'assurer un « accès minimum » aux marchés des pays industrialisés sous la forme d'un contingentement tarifaire à droit réduit (32% du tarif) égal à 3% (puis 5% au bout de six ans) de la consommation nationale de chaque pays pour chaque « produit »<sup>26</sup>. Cette clause d'accès minimum peut permettre aux pays du Maghreb de développer leurs exportations de fruits et légumes vers l'Europe, à ceci près, qu'à la différence du système actuel de contingentement « bilatéral », ils seront soumis à la concurrence « multilatérale » de tous les pays producteurs dans le cadre d'un contingentement global...

## 2. Les évolutions des prix mondiaux des céréales

Les projections permettant d'estimer les prix futurs dépendent des modèles économétriques utilisés et des années de référence utilisées<sup>27</sup>. Leurs résultats peuvent être aussi contredits par l'effet des politiques agricoles. Selon la Banque Mondiale, on observerait une stabilisation des cours mondiaux si on se réfère à la période observée de 1985–89 : les prix baisseraient dans la période 1990–94, puis se stabiliseraient à des niveaux proches de ceux de 1985–89 en l'an 2000 puis en 2005. Ces prix seraient ainsi toujours très inférieurs à ceux de la période 1970–79 (divisés par deux) et inférieurs du tiers ou du quart selon les produits à ceux de la période 1980–84. Une telle évolution, si elle était confirmée, pourrait compenser en partie l'éventuelle suppression des subventions à l'exportation.

**Tableau 12. Evolution du prix du blé et du maïs, projection 1990–2005**

(En \$ US constants 1985 déflatés PNB US ; indice 100 : moyenne 1980–1984)

	Réel			Projection				
	Moyenne 1970–79	Moyenne 1980–84		1985–89	1990–94	1995	2000	2005
Blé US	131	167,8	100	74	60	65	82	70
Blé canada	128	203,0	100	69	60	66	84	71
Maïs US	123	139,40	100	63	57	56	69	64

\* en \$ US/tonne

Source : Banque Mondiale

## 3. La forte croissance à venir des besoins alimentaires maghrébins

La croissance des besoins est avant tout déterminée par la croissance démographique : celle-ci, selon les experts de l'ONU et pour l'ensemble des trois pays, se poursuivra de 1990 à 2010 à un taux supérieur à celui prévu pour l'ensemble des pays en développement. Certes les situations sont très différenciées. Le principal responsable est l'Algérie qui maintient, de 1990 à 2010, un taux de croissance toujours autour de 40% supérieur au taux moyen des pays en voie de développement, la population algérienne doublant ainsi en trente ans (de 19 millions en 1980 à 41 millions en 2010).

**Tableau 13. Evolution de la population totale (PT) et urbaine (PU)**

PT = Population totale en millions d'habitants ; PU = Population urbaine en % population totale

		1980	1990	1995	2000	2005	2010
Algérie	PT	18,7	25	28,7	32,9	37,3	41,5
	PU	43,40 %	51,70 %	55,80 %	59,60 %	63,20 %	66,30 %
Maroc	PT	19,4	25,1	28,3	31,6	34,7	37,6
	PU	41,10 %	48 %	51,60%	55,20 %	58,70 %	62,00 %
Tunisie	PT	6,4	8,2	9,1	9,9	10,7	11,5
	PU	52,20 %	54,30 %	58,20 %	58,60%	61,40 %	64,50 %

 Source : Charvet *et al.*, 1992, sur données ONU

A l'inverse, la Tunisie, pays moins peuplé, ralentit beaucoup sa croissance en étant en dessous de ce taux moyen dès 1995–2000 (1,79 contre 1,94). Le Maroc se situe en position intermédiaire : très au-dessus du taux moyen en 1990–95 (2,43 contre 2,08), il ne passe en dessous qu'en 2005–10 (1,53 contre 1,57).

Cette forte croissance se double d'un rythme très élevé d'urbanisation qui ne pourra que modifier les modes de consommation alimentaire en les tirant vers une consommation accrue de céréales importées, alors que les trois-quarts de la population était rurale en 1950, les deux tiers seront urbains en 2010.

L'évolution de la consommation alimentaire dépend aussi de celle des prix intérieurs et des revenus. Les études dont on dispose en tiennent compte au travers des coefficients d'élasticité et des données sur le PIB. Mais la fiabilité des coefficients d'élasticité utilisés est contestable<sup>28</sup> comme est contestable l'utilisation du PIB comme seul indicateur de revenu<sup>29</sup>. D'autre part, ces études ne tiennent pas toujours suffisamment compte de la consommation animale : dans le cas de l'Algérie et du Maroc surtout, une baisse du prix intérieur des céréales ou un accroissement du pouvoir d'achat détournerait une partie des ressources céréalières vers l'alimentation de troupeaux ovins ou d'élevage avicole moderne appartenant à des couches relativement aisées de la population améliorant ainsi la ration des plus riches au détriment de celle des couches les plus pauvres.

**Tableau 14. Taux de croissance annuel de la consommation alimentaire 1980–2000**

Période	FAO (a)	FAO (b)	IFPRI (c)	CIB (b)	Banque Mondiale	IIASA (b)	Ziest et Valdes (b)
	83–85–2000	83–85–2000	80–2000	85–2000	84–2000	80–2000	82–2000
Monde				1,5	2,2	1,8	2,4
OCDE	0,8			0*	1,6	1,7	1,9
PVD	3,1	2,7	2,7	2,5	2,0	2,5	2,9***
Afrique Nord							
Proche-Orient	3,1	3,0	3,8	2,5	2,6**		

 Source : Charvet *et al.*

a : FAO 52 produits, 94 PVD ; (b) Toutes céréales ; (c) Produits alimentaires de base

\* : Pays industrialisés , \*\* : Afrique ; \*\*\* : sans la Chine.

 IIASA : *International Institute of Applied Systems Analysis*

Ainsi si l'on se réfère à la croissance démographique, aux projections (aux résultats divers) de consommation alimentaire ou aux capacités de développement de la production, il est clair que les trois pays du Maghreb ne peuvent se passer d'une politique alimentaire liée à des importations massives de céréales<sup>30</sup> : de sorte que leur sécurité alimentaire de base dépend de l'évolution en cours des grandes politiques agricoles internationales et plus particulièrement des choix et des engagements de la Communauté.

#### 4. Un avenir soumis aux décisions de politique agricole des pays industrialisés

Des quatre scénarios que nous analysons très sommairement pour questionner cet avenir immédiat (les cinq à dix ans à venir), seul le dernier, scénario de « sortie de crise » est une véritable « proposition ». Les trois premiers ressortent des débats en cours et des choix en train d'être pris aujourd'hui.

### A. Le scénario de la libéralisation totale des échanges mondiaux

Ce scénario serait celui d'une réussite totale des conceptions libre-échangistes qui prévalent au GATT. On peut le subdiviser en deux sous-scénarios : celui d'abord d'une suppression des soutiens internes et externes aux agricultures des pays industrialisés, en considérant que les pays en voie de développement (PVD) soumis aux politiques d'ajustement structurel remplissent déjà suffisamment les conditions de la libéralisation des échanges ; celui ensuite d'une totale libération.

Dans le premier cas, la suppression totale des subventions (plus de 300 milliards de dollars selon les calculs en ESP et ESC de l'OCDE) se traduirait selon l'OCDE par une faible hausse du prix du blé allant de 0,4 à 3,5% mais, selon d'autres calculs, cette hausse pourrait aller jusqu'à 25,9% (ESP = équivalent-subvention au producteur ; ESC = équivalent-subvention au consommateur).

**Tableau 15. Evolution des prix mondiaux résultant d'une libéralisation commerciale dans les pays industrialisés (réduction de 100% des soutiens internes et externes)**

Modèles	Blé	Céréales secondaires
OCDE (Brown-Goldin)	+ 3,5 %	- 2,8 %
IIASA	+ 18 %	+ 11 %
Valdez-Ziets 1986	+ 12,1 %	+ 11 %
Roningen	+ 25,9 %	+ 18 %

Source : Charvet *et al.*, *op.cit.*

La hausse du prix mondial serait trop faible pour les pays riches, compte tenu des revenus attendus par les producteurs, mais trop faible aussi pour les pays pauvres, cette fois compte tenu de leurs coûts de production. Sauf bien sûr, dans le cas où le modèle Roningen s'avérerait le bon... Seuls les pays céréaliers extensifs d'Amérique du Sud et d'Océanie (ou peut-être de l'Est européen) pourraient être satisfaits : mais pourraient-ils à eux seuls compenser la baisse de la production mondiale ? Cette hausse n'aurait donc sans doute que peu d'effets sur la production maghrébine mais augmenterait vraisemblablement le coût des imports (prix mondial en hausse sans subventions).

Par contre, et selon les seuls résultats du modèle de Ziest-Valdez (1989) mais aussi de ceux de Boughzala et Elloumi (1992) pour la Tunisie, une libéralisation totale et mondiale des échanges aboutirait à une baisse très sensible du prix des céréales qui certes ruinerait un large pan de la céréaliculture maghrébine, mais réduirait la facture des importations tout en améliorant les recettes d'exportation d'autres produits.

**Tableau 16. Evolution des prix mondiaux, hypothèse d'une libéralisation totale mondiale des échanges**

	Blé	Céréales secondaires
PVD	- 13,6 %	- 20,9 %
Monde	- 11,7 %	- 24,4 %

Source : Charvet *et al.*

### B. Le scénario du « protectionnisme intégral » des pays riches

Le coût budgétaire des politiques de soutien aux revenus agricoles des pays industrialisés est directement fonction du niveau des prix d'exportation. On le voit clairement avec le système des *deficiency payments*. De ce seul point de vue, les pays industrialisés pourraient avoir intérêt à réduire leur offre céréalière de façon coordonnée entre eux (par le « gel » des terres par exemple) afin de faire monter les prix. Une telle politique pourrait provoquer une « spirale malthusienne » (Delorme, 1991) : la réduction de la demande solvable au fur et à mesure de la hausse du prix, obligeant à une nouvelle contraction de l'offre pour maintenir des prix à haut niveau... Un point d'arrêt serait bien sûr la concurrence accrue par la production croissante des PVD dès que le niveau du prix serait suffisant au regard de leurs coûts de production. Un tel scénario, qui réduirait fortement l'approvisionnement en céréales de pays comme ceux du Maghreb peut paraître irréaliste ou du moins peu probable au regard des intérêts commerciaux des pays industriels et des problèmes politiques qui se créeraient, mais il pourrait être la conséquence de

revendications professionnelles agricoles (si elles étaient acceptées et dans tous les pays concernés) favorables à des politiques de quota de production garantissant des prix élevés<sup>31</sup>. On peut se référer là à la politique laitière européenne de production qui, sur un marché international plus étroit que celui des céréales, a enchéri le coût de l'approvisionnement en poudre de lait des pays du Maghreb<sup>32</sup>. On peut concevoir que les Etats-Unis pourraient encourager la CEE autosuffisante à aller vers une telle politique isolationniste et autarcique...

### C. Le scénario d'intégration régionale

« Le Maghreb c'est un peu le Mexique de la Communauté, mais celle-ci n'en a pas encore pris conscience ». Cette déclaration d'un haut responsable marocain<sup>33</sup> est cohérente avec la demande exprimée dès 1986 par son pays d'adhérer à la Communauté. Mais le scénario d'une « ALENA » (ou NAFTA) euro-maghrébine<sup>34</sup> est-il un scénario impensable aux yeux des responsables européens ? Dans une certaine mesure, ce scénario ne se préfigure-t-il pas au moins dans les intentions qui ont présidé à la conception de la « politique méditerranéenne rénovée » définie en 1991 après la guerre du Golfe et l'écroulement des économies socialistes de l'Est européen ?

Constatant que la guerre du Golfe a accentué encore les difficultés de la situation économique des pays du Maghreb et du Machrek<sup>35</sup>, la Communauté est, en 1991, consciente des effets négatifs que pourrait avoir sur les économies européennes une trop forte dégradation économique et sociale en particulier au Maghreb ; elle souhaite aussi ne pas paraître pénaliser les Pays Tiers Méditerranéens (PTM) face à l'augmentation des aides en faveur des pays de l'Est.

Elle est poussée dans ce sens par la Présidence Italienne de l'Europe et les trois « grands » pays méditerranéens de la CEE. Dès la fin de la guerre du Golfe, ces trois pays renforcent fortement leurs aides bilatérales aux trois pays du Maghreb<sup>36</sup> et, présidence italienne aidant, proposent une nouvelle politique méditerranéenne (que pourrait définir une « conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée » et qui devrait être un « véritable Helsinki méditerranéen » selon le gouvernement italien<sup>37</sup>). On propose alors aussi, sur le modèle de la Banque Européenne pour la Recherche et le Développement des Pays de l'Est (BERD), la création d'une Banque Méditerranéenne de Développement.

Ce retour aux sources du Traité de Rome (une véritable association à la CEE), s'il était complètement réalisé sous la forme du libre échange satisfierait les souhaits d'au moins deux Etats maghrébins : pleinement ceux du Maroc, avec plus de nuance, ceux de la Tunisie. A leurs yeux, la création à Marrakech en 1989, de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) comme pendant au sud de la CEE au nord, peut pousser cette dernière à élaborer une politique d'aide à long terme au développement de ces cinq pays. En 1989, le Maroc élargit et renouvelle sa demande d'adhérer à la Communauté, dans la perspective du développement de l'UMA, en proposant cette fois la création d'une zone de libre échange entre le Maghreb et la CEE à l'horizon 2008–2010. La Communauté prendra à son compte cet objectif dans la négociation des protocoles de 1992–93 avec le Maroc et la Tunisie et dans les conversations actuellement en cours.

En fait, en partie sous la pression d'Etats membres plus soucieux de l'Est européen, ou d'Etats nord-européens historiquement indifférents à la question du Maghreb, la « politique méditerranéenne rénovée » définie au sommet « italien » de 1991 sera beaucoup plus modeste. Il s'agit bien plus en effet, selon l'expression utilisée alors, de « rafraîchir » et de renouveler les « accords historiques des années 1960 », c'est-à-dire, les accords signés formellement dans le cadre de l'article 238<sup>38</sup> du Traité de Rome. Bien sûr, la Communauté fait désormais de sa politique méditerranéenne un « objectif prioritaire ». Mais, au moins dans l'état actuel des choses, cette politique s'inscrit plus dans l'esprit des accords de 1976 que dans la philosophie du Traité de Rome. Certes, l'effort financier est considérablement accru : l'aide totale aux PTM prévue pour 1992–96 est 2,7 fois supérieure à celle des cinq années précédentes (4405 millions d'ECUs contre 1630)<sup>39</sup>. Mais la négociation des protocoles – avec d'une part le Maroc et d'autre part la Tunisie – montre clairement que si la Communauté est naturellement favorable à un libre-échange qui lui permettrait d'exporter plus facilement ses produits industriels au Maghreb, elle n'est pas prête à concéder des contreparties significatives pour l'importation de produits agricoles maghrébins : sous couvert de « politique méditerranéenne rénovée » et d'aide globale au développement économique, la communauté propose essentiellement de verser des compensations financières à la faible ouverture de son marché agricole<sup>40</sup>. On peut comprendre alors que la Tunisie affirme de son côté ne pas accepter

d'ouverture de son marché industriel sans recevoir l'assurance de solides compensations, notamment pour l'exportation de ses huiles d'olive.

D'un point de vue marocain sinon totalement maghrébin, il est vrai que « le grand déficit de la nouvelle politique méditerranéenne, c'est le commerce, notamment agricole. La Communauté s'accroche à des contingentements donnés au compte-gouttes en 1988 »<sup>41</sup>. Mais pour le ministère de l'Agriculture espagnol (entre autres ministres européens...), tout au contraire, « les aides communautaires aux pays du Maghreb sont généralement trop concentrées sur les produits agricoles destinés à l'exportation. Nous ne sommes pas d'accord avec cette politique : pas seulement parce qu'il s'agit de produits concurrents des nôtres mais parce que la CEE ne doit pas encourager la mono-exportation, mais au contraire encourager à la diversification des structures productives et à devenir progressivement autosuffisant »<sup>42</sup>.

Peut-on enfermer ce débat dans la seule question « corporatiste » des intérêts catégoriels agricoles européens ? Et même l'enfermer dans la seule question agricole ? (Ait Amara, 1992)<sup>43</sup>. Ces pays qui se sont placés dans une situation de surendettement dans les années 1970, à une époque d'inflation, de prix des marchandises élevés et de débouchés en croissance sont soumis aujourd'hui à des contraintes financières qui, s'ils veulent s'en dégager, exigent au moins qu'ils exportent. Sans débouchés sur les pays riches aux prix relatifs rémunérateurs, ces pays ne pourront pas inciter à l'investissement, attirer des capitaux et donc obtenir des transferts de technologie qui y sont liés. Autrement dit, la croissance sans exportation ni capitaux étrangers, ne pourrait reprendre qu'au prix d'un nouvel endettement.

L'intérêt du dernier scénario analysé ici et proposé par un groupe d'experts proches du Commissariat Général du Plan est de faire réfléchir aux conditions nécessaires pour permettre au moins au pays à moyens revenus de reconstruire des recettes d'exportation pour développer des activités et donc, à terme, un marché intérieur.

#### D. Le scénario de l'intégration mondiale

Ce scénario présenté par le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)<sup>44</sup> part du constat d'une faible croissance de l'économie mondiale d'ici l'an 2000 qui ne permettrait ni de réduire le chômage dans les pays riches, ni d'améliorer le sort des pays du Sud et de l'Est). La « fracture » qui s'est accrue dans les années 1980 entre les revenus des populations pauvres et des populations riches continuerait à s'élargir. Une politique d'« intégration mondiale » des économies assurant une reprise plus forte et mieux répartie de la croissance dans le monde et s'apparentant à une relance keynésienne « planétaire », impliquerait :

- une stabilisation des taux de change entre les grandes monnaies (dollar, mark ou ECU, yen) ;
- une stabilisation à un prix plus élevé qu'aujourd'hui du pétrole, qui permettrait de prévenir et d'administrer les effets d'un éventuel choc pétrolier provoqué par la hausse de la consommation d'énergie en Asie ;
- et surtout un financement – de l'ordre de 1% de leur PIB – de la croissance mondiale par les pays de l'OCDE<sup>45</sup> accompagné d'une ouverture des marchés « riches » aux produits des pays « pauvres ».

Une telle politique provoquerait bien sûr des délocalisations de production et une perte d'activité chiffrée par ces experts à environ 0,8% du PIB des pays de l'OCDE. Cette perte serait, selon eux, largement compensée par le développement des ventes de biens d'équipement et, à terme, dans des échanges plus équilibrés par les débouchés en croissance du marché intérieur de ces pays. Ce modèle montre alors que le PIB mondial connaîtrait de 1990 à 2000, une croissance plus forte (3,2% par an dans la poursuite des tendances actuelles ; 5,9% dans le scénario d'« intégration mondiale »).

Il s'agit là d'une prospective centrée sur les conditions d'une croissance industrielle et ne donnant pas d'indication sur les échanges agricoles. Mais on conçoit que le financement des importations alimentaires serait facilité par la diversification de l'activité économique et par l'accroissement du pouvoir d'achat des consommateurs (réduction des subventions à la consommation).

**Tableau 17. Prévisions de croissance du PIB 1990–2000 : scénario « tendanciel » (continuité) et scénario d'« intégration mondiale »**

	Scénario de la continuité			Scénario 2000
	1985–90	1990–95	1995–2000	
Etats-Unis	3	1,8	2,3	4,7
CEE	3,2	2,4	2,6	4,9
OCDE	3,3	2,4	2,5	5
Amérique latine	1,8	3	3,8	10
Monde arabe	1,8	3,5	4	4,7
Afrique sub. sah.	2,4	3,1	3,5	8,7
NPI* d'Asie	9,1	6,4	7	6,1
Reste Asie	6,8	5,8	6	4
Pays de l'Est	-0,2	-1,7	2,6	13,1
Monde	3	2,4	3,2	5,9

Source : CEPII, *Economie Mondiale : 1990-2000 ; L'impératif de la croissance* », 1992.

\* NPI = nouveaux pays industrialisés

\* \* \*

Dans les années 1980, les pays du Maghreb ont pu s'approvisionner en céréales à bon compte en profitant, surtout après 1985, du désordre du marché international. Si l'hypothèse de la poursuite d'une concurrence très vive entre les USA et la CEE, même en cas de « réussite » des négociations du GATT, n'est pas du tout à exclure (cette zone est à la fois l'un des rares marchés mondiaux qui sera en très forte expansion et une région politiquement « sensible »), par contre une stabilisation des cours mondiaux même à un bas niveau de prix ne pourrait qu'accroître la « facture céréalière ». L'intensification de la production au Maroc, et dans une moindre mesure en Tunisie, ne peut constituer qu'une réponse partielle. Substituer aux bénéfices de l'anarchie du marché céréalière actuel l'organisation d'une « solidarité » assurant la stabilité en quantité et en valeur de l'approvisionnement en céréales (mais aussi en lait, huiles, etc.), dans des conditions économiquement et socialement supportables, est un problème d'une autre nature.

Mais les réponses aux questions alimentaires ne sont pas qu'agricoles. Il est clair que dans cette région au taux de croissance démographique parmi les plus élevés du monde, la question est avant tout celle du développement économique global. Les trois grandes puissances industrielles du monde – Etats-Unis, Communauté Européenne, Japon – ont chacune une périphérie qu'ils doivent soit ensemble (hypothèse de mondialisation), soit chacun (hypothèse de régionalisation), insérer dans la croissance économique. La récession qui affecte les économies industrielles retentit sur les pays en développement où elle permet d'exercer une pression très forte sur le niveau des salaires, obligeant ainsi à des prix alimentaires bas et à un faible développement agricole. En retour, cette récession des PVD renforce celle des pays industriels.

Si les Européens ne veulent pas subir les conséquences d'une grave déstabilisation économique, sociale et politique des pays de leur pourtour immédiat, à l'Est comme au Sud, ils n'ont d'autre choix que de concourir à leur développement et de concevoir qu'une telle action est cohérente avec leur propre croissance.

## Notes

1. Cette remarque est de Henri Régnault (Régnault, 1992) qui souligne qu'en 1989 le degré d'ouverture CEE de la Tunisie est de 25% (contre 11% pour la France face à ses partenaires européens), celui du Maroc est de 10% contre 9% pour l'Espagne : "La vie quotidienne d'un Tunisien ou d'un Marocain, ajoute-t-il, peut être plus affectée par une décision communautaire que celle d'un Espagnol".

2. "La part de l'aide bilatérale émanant des différents Etats de la CEE (hors Espagne) représente 25,8% du total des ressources nettes affectées aux pays du sud et de l'est méditerranéen (Maghreb, Machrek, Chypre, Turquie, Israël)". Mais l'aide de la Communauté ne représente que 7,2% de l'aide bilatérale des Etats membres (Paris, 1993). Ces données sur base OCDE sont des moyennes 1987-90.
3. Pour le Maroc, 63% de l'aide nette provient de la CEE (dont 61% en aide bilatérale) ; pour la Tunisie, 45% (dont 31% en bilatéral) ; moyenne pour les trois pays : 42% (dont 33% en bilatéral). L'Algérie reçoit un apport net négatif en raison du service de la dette liée aux aides antérieures. Seule la Communauté avec 40 millions de dollars et les organisations ONU (106 millions de dollars) lui apportent une aide positive en 1987-90 (nos calculs sur données reprises de Paris, 1993, sur statistiques OCDE).
4. Ces trois pays, récemment indépendants, appartenaient aux empires coloniaux français et italiens. La Somalie, ancienne colonie italienne fait, du reste, partie de cet accord. L'Algérie, considérée alors comme territoire français, fait partie de la future communauté (article 227 du Traité de Rome). Après son indépendance, la France maintiendra, avec l'Algérie, le régime commercial antérieur ; mais à l'exception de l'Italie, ses partenaires, particulièrement l'Allemagne, vont considérer désormais ce pays comme un "pays-tiers". Durant toutes les années 1960, les relations entre l'Algérie et la Communauté resteront très confuses.
5. Dès 1962 (fin de la guerre d'Algérie mais aussi date de création de la PAC), le Maroc et la Tunisie réclament, en vain, la mise en œuvre de ces déclarations d'intention. En 1964, les gouvernements français et italiens, appuyés par le Parlement Européen, demandent sans succès l'élaboration d'une politique méditerranéenne d'ensemble pour la Communauté. De fait, le moment est mal choisi : de 1962 à 1967, chaque Etat membre est avant tout préoccupé de défendre ses propres intérêts dans l'âpre négociation des modalités pratiques de gestion, produit par produit, du futur marché commun agricole. Durant toute cette période, le "régime de faveur" maintenu par la France avec le Maghreb est fortement contesté par ses partenaires.
6. La Commission souligne que "des liens tout à fait exceptionnels dans le domaine des échanges tant agricoles qu'industriels, de l'immigration des travailleurs, de la coopération technique, de l'énergie, du tourisme, ont créé une situation d'interdépendance entre l'ensemble du Bassin Méditerranéen et la Communauté". Dans ces conditions, on ne peut plus se contenter de reconduire avec de simples aménagements techniques, les accords de 1969 : il convient de prendre en compte les nouveaux équilibres économiques dans une "politique d'ensemble" : la "politique globale méditerranéenne".
7. Lors du Sommet de Copenhague (14 et 15 décembre 1973), les chefs d'Etats européens soulignent "l'importance qu'ils attachent à l'ouverture avec les pays producteurs de pétrole, de négociations sur un régime global comprenant une coopération étendue en vue du développement économique et industriel de ces pays".
8. Ce sont désormais des "accords de coopération" pour le développement économique et social des pays concernés. Outre le volet commercial qui règle les questions de droits de douane et le calendrier de livraison, ces accords comprennent un volet de coopération sociale et institutionnelle et un protocole financier assurant le financement des projets de développement. En ce qui concerne le Maghreb, l'abaissement des droits de douane dans le secteur agricole va de 20 à 80% selon les produits (fruits et légumes frais, huile d'olive...) ; les produits industriels (hors produits pétroliers bénéficient d'un libre accès au marché. Le protocole est composé de dons et de prêts (BEI-Banque européenne d'investissement). Sur un total de 725 millions d'UCE (unité de compte européenne), 60% ont été à l'Egypte, au Maroc et à la Tunisie. Un second protocole sera signé en 1982, d'un montant d'un milliard d'ECUs, avec les Etats du Maghreb et du Machrek.
9. 1972, premier choc pétrolier ; 1983, début de la baisse des cours du pétrole, prélude au contrechoc de 1986.
10. Certes, les situations entre les trois pays sont différenciées : l'Algérie pratique une politique d'investissements massifs (allant jusqu'à investir 50% du PIB en 1978 et collectivisant ses structures de production agricole) ; à l'inverse, le Maroc (sans ressources pétrolières) crée des programmes d'investissements lourds en hydraulique agricole ; dans une position intermédiaire, la Tunisie néglige la modernisation de son secteur d'exportation agricole (oranges maltaises, huile d'olive).
11. Voir L. Tubiana *et al.* (1989).
12. La surévaluation de la monnaie a, par contre, moins freiné les exportations que l'on pourrait craindre : les matières premières exportées (pétrole, phosphates, etc.) sont facturées en dollars ; les exportations agricoles sont dans le cadre de contingentement ; restent les produits textiles et manufacturés qui ont bénéficié au Maroc et en Tunisie des dévaluations du dirham et du dinar.
13. Les déficits budgétaires apparaissent clairement au Maroc (atteignant et dépassant 10% du PIB jusqu'en 1983) ; ils sont masqués en Algérie où l'Etat en tant que tel est peu endetté mais où la dette des entreprises publiques est considérable (plus de 25 milliards de dollars en 1991).
14. La Banque Mondiale classe les pays en développement surendettés selon le revenu (bas, moyen) et le degré d'endettement (sévère, moyen). Les pays à revenu moyen et sévèrement endettés (cas du Maroc et de l'Algérie) ont en moyenne un service de la dette compris entre 30 et 33% depuis 1987.
15. Conçus par les deux grandes organisations internationales (FMI et Banque Mondiale) issues du traité de *Bretton Woods*, dans une philosophie économique strictement libérale, les PAS constituent pour la plupart des Pays en Développement un changement radical dans la conception du rôle de l'Etat et dans les options de politique économique d'industrialisation. La politique de stabilisation qu'ils imposent oblige à des réductions budgétaires très fortes afin de trouver un équilibre avec les recettes fiscales. Ces mêmes recettes fiscales peuvent être réduites par le second volet des PAS : celui de l'ajustement libéral aux marchés mondiaux, obligeant cette fois sinon à la suppression totale, du moins à un très fort démantèlement des mesures protectionnistes. Dans le même sens libéral, on recherche une parité monétaire plus en conformité avec les conditions du marché mondial, ce qui se traduit le plus souvent par de considérables dévaluations. En échange, le FMI et la Banque Mondiale organisent un rééchelonnement de la dette, allégeant la charge annuelle du service et permettant d'obtenir de nouveaux prêts.

16. Au Maroc, les subventions aux engrais ont été réduites depuis 1986, pour disparaître complètement en 1991 (ce qui représente une augmentation de 50% en 5 ans du prix des engrais). De la même manière, les subventions aux semences et à l'eau d'irrigation ont été considérablement réduites. Par ailleurs, la médecine vétérinaire et la distribution d'aliments du bétail ont été privatisées (Tubiana *et al.*, 1989 ; Belghazi et Jouve, 1993). En Tunisie, la diminution des subventions aux intrants a commencé en 1987 et se poursuit actuellement (Allaya et Thabet, 1993). En Algérie, elles ont été supprimées en 1991. De nombreux organismes publics ont été privatisés (Bedrani, 1993).
17. Les subventions à la consommation des produits alimentaires de base (lait, céréales, sucre, huile alimentaire) étaient un élément clef de la politique sociale, à des degrés divers dans les trois pays. Dès 1986, elles ne représentaient plus que 7,6% des dépenses de l'Etat marocain, 3,9% en Algérie et 10,8% en Tunisie. En compensation, une politique d'aides directes au revenu des populations les plus pauvres a été mise en place en 1992 en Algérie et un système de distributions alimentaires aux populations à risque a été instauré au Maroc.
18. Le Maroc connaît jusqu'en 1991-92 quatre bonnes années climatiques consécutives mais intensifie (irrigation) aussi sa production (Belghazi et Jouve, 1993). Cependant, en 1992-93, la production de blé tendre chute considérablement et les importations augmentent.
19. Le programme *Exportation Enhancement Programme* (EEP), défini par la *Farm Bill* de 1985, est le premier instrument américain dans la "guerre" des céréales (mais il concerne aussi d'autres produits). Permettant d'attribuer aux importateurs de blé des "bonus" de l'ordre de 30 à 40 \$ la tonne, il a concerné 127 millions de tonnes de blé de 1985 à 1992. Sur ce total 33,5 millions sont allés au Maghreb et à l'Egypte, soit plus du quart du volume de blé total subventionné. Rappelons que les exportations américaines sont aussi soutenues sur une politique commerciale de crédit à moyen et long termes dont ont bénéficié aussi les pays du Maghreb.
20. Les accords avec les Pays Tiers Méditerranéens (PTM) de 1976 avaient été signés pour une "durée illimitée". L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, oblige à leur renégociation en 1986, puis à une nouvelle révision (protocoles additionnels) en 1988. Enfin, ces accords seront une nouvelle fois renouvelés après la guerre du Golfe dans le cadre de la "Politique Méditerranéenne Rénovée" définie en 1991 (protocoles bilatéraux de 1992/1993 entre la Communauté et les PTM).
21. Ce dont se plaignent aujourd'hui les exportateurs espagnols...
22. 20% de l'huile d'olive tunisienne est exportée sur des marchés extracommunautaires.
23. Ceux-ci ont été fixés à 265 000 tonnes pour les oranges, 110 000 tonnes pour les petits agrumes, 86 000 tonnes pour les tomates et 39 000 tonnes pour les pommes de terre nouvelles.
24. Au système de subventions variables (les restitutions) qui abaisse les prix élevés européens au niveau du cours mondial, se substitue un prix garanti proche du marché mondial, la perte de revenu étant compensée par des paiements compensatoires.
25. Divers modèles réalisés en France montrent que la diminution de la production de céréales pourrait, sous l'influence des nouvelles mesures de la PAC, n'être que provisoire (cf. colloque de la Société Française d'Economie Rurale, novembre 91 et *Economie Rurale*, n° 211 sept/oct 1992).
26. La notion de "produit" n'est pas encore clairement définie. C'est un des enjeux d'une renégociation éventuelle de l'accord de *Blair House*.
27. Les projections de l'IIASA donnent pour l'an 2000 un prix du blé double de celui de la Banque Mondiale. L'un et l'autre de ces modèles ne tiennent pas compte d'éventuelles modifications de politiques agricoles.
28. Brown et Goldin, 1992, montrent bien la diversité des coefficients utilisés selon les instituts d'analyse et surtout leur obsolescence au regard des comportements actuels de consommation.
29. Cet indicateur, outre qu'il ne tient pas compte de l'économie "parallèle", pourtant importante dans l'alimentation des couches les plus pauvres de la population des PVD, n'indique rien non plus sur la répartition des revenus.
30. Seul peut-être le Maroc, lors des bonnes années climatiques, améliore nettement son taux d'autosuffisance : mais c'est au prix de prix garantis élevés supportables budgétairement par des importations à bas prix. Si une amélioration de l'autosuffisance céréalière marocaine est aussi possible et se réalise aujourd'hui en partie, par extension des cultures sur les zones irriguées (Belghazi, Jouve, 1993), une véritable et coûteuse autosuffisance serait réalisable soit en renonçant aux cultures d'exportation (cette hypothèse sera peut-être un jour, sous la pression démographique, un choix imposé), soit en investissant massivement dans l'irrigation (le Maroc envisage aujourd'hui d'équiper un million d'hectares supplémentaires).
31. En Europe comme aux Etats-Unis des groupes de pression agricoles sont partisans d'une politique de quota, limitant la production mais garantissant des prix ou des revenus élevés. Lors des débats précédant la réforme de la PAC, l'hypothèse de quotas céréalières a été sérieusement envisagée.
32. La facture laitière de l'Algérie (Bessaoud, 1992) a triplé du simple fait de la mise en œuvre des quotas laitiers en 1984 : 80% du lait importé provient de la CEE. La facture laitière (510 millions de dollars en 1991) dépasse désormais celle du blé pourtant en forte croissance (480 millions de dollars).
33. Interview de Abdallah Lahlou, ambassadeur du Maroc auprès de la CEE, le *Monde* 12/3/91.
34. Remarquons que la CEE n'a pas qu'"un" Mexique mais au moins deux : au Sud et à l'Est...
35. Certes la guerre du Golfe provoque un "mini-choc pétrolier", limité et bref, qui favorise l'Algérie (augmentation de 3 milliards de dollars de la recette pétrolière) mais défavorise le Maroc (qui achetait 50% de son pétrole à l'Irak et dont la facture pétrolière augmente de 30%). Les économies marocaines et tunisiennes perdent les ressources du tourisme qui, en temps ordinaire, constituent, depuis 1984, respectivement la moitié et le tiers de leurs crédits courants. La Tunisie perd le marché irakien (100 millions de dollars d'exportations). Par ailleurs, la Tunisie est "punie" d'avoir pris une position jugée trop favorable à l'Irak par une réduction de l'aide américaine et un retrait des investissements de l'Arabie Saoudite et du Koweït (plus de 600 millions de dollars). A l'inverse, le Maroc sera lui récompensé par une aide d'un peu moins de 5 milliards de dollars par l'Arabie Saoudite et le Koweït, des prêts de la Banque Mondiale, du Japon

et un accroissement de livraisons de céréales à des conditions très préférentielles par les Etats-Unis. Dans le même sens, la Banque Mondiale accorde alors une aide de 2 milliards de dollars à l'Algérie pour faire face à sa dette (cf. divers numéros du *Monde*, mars 1991).

36. La France prête 6 milliards de francs aux pays du Maghreb et accorde au Maroc des facilités pour rééchelonner sa dette. L'Italie accorde des prêts aux trois pays ; l'Espagne au Maroc.
37. Déclaration de M. de Michelis, ministre des Affaires Etrangères d'Italie au Sommet européen de Rome (1991). La France se montre sceptique devant des propositions concernant toute la Méditerranée et propose une action limitée à la Méditerranée occidentale.
38. Article organisant une association à la CEE.
39. Plus de la moitié de ces crédits (2 375 millions d'ECUs) doivent être accordés dans le cadre de protocoles financiers conclus par la CEE entre les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et quatre du Machrek (Egypte, Jordanie, Liban, Syrie), près de la moitié sous forme de dons (1075 millions d'ECus), l'autre moitié sous forme de prêts de la BEI. Par ailleurs, 2030 millions d'ECUs doivent être affectés à des projets "horizontaux", c'est-à-dire à des investissements intéressant plusieurs pays et facilitant leurs relations économiques et leur coopération régionale.
40. Ainsi, sur un total de crédits de 463 millions d'ECus offerts au Maroc, dans le cadre du protocole 92/96, 193 sont destinés à des projets de développement rural dits "non rentables financièrement" et 220 sont des prêts de la BEI pour des investissements d'infrastructures.
41. M.A. Lahlou cité plus haut.
42. Interview, le *Monde* 12/3/9.
43. Aït Amara souligne dans son ouvrage *L'Agriculture Méditerranéenne dans les rapports Nord Sud*, qu'il ne faut pas non plus enfermer ce débat dans les intérêts catégoriels des propriétaires de l'agriculture modernisée et exportatrice du Maghreb ; autrement dit, dans le seul affrontement des intérêts de la France (ou l'Espagne) horticole et du Maroc horticole.
44. Le Centre d'Etudes Prospectives et d'Information Internationales (CEPII) est un organisme d'études économiques auprès du Commissariat Général du Plan. Le scénario, très schématiquement évoqué ici, est publié sous le titre *Economie Mondiale 1900-2000 : l'impératif de croissance*.
45. Les analystes du CEPII affirment être en désaccord profond avec les experts de la Banque Mondiale et du FMI qui voient dans les taux d'intérêts élevés, le prix d'un capital financier rare. Pour eux, il n'y a pas pénurie d'épargne, les taux élevés étant liés à des choix de politique économique et à l'inadaptation des structures de financement.

## Références

- Abdoun, R.** (1991). "Le capital étranger au Maghreb", in *Panorama des économies maghrébines contemporaines* (dir. : A. Bouzidi A.), CENEAP, Alger.
- Aït Amara, H.** (1992). *L'Agriculture méditerranéenne dans les rapports Nord-Sud*, L'Harmattan, Paris.
- Allaya, M. ; Thabet, B.** (1993). "Tunisie", in *Le Secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000*. Contrat de recherche CEE/DGVI, CIHEAM/IAM.Montpellier.
- Ayari, C.** (1992). *Enjeux méditerranéens. Pour une coopération euro-arabe*, CNRS, Tunis.
- Bartoli, P.** (1987). "L'Agriculture dans le développement économique et les politiques communautaires en Méditerranée", *Economies et Sociétés*, n° 7, Paris.
- Bedrani, S.** (1993). "Algérie", in *Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000, op. cit.*
- Belghazi, S. ; Jouve, A.M.** "Maroc", in *Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000, op. cit.*
- Bessaoud, O.** (1992). "L'agriculture algérienne entre la politique d'ajustement structurelle et la réforme des politiques agricoles mondiales", *Economie Rurale* n° 211, sept-oct.
- Blin, L. ; Parisot, B.** (1992). "Les relations économiques entre la CEE et les pays du Maghreb", in *Le Maghreb, l'Europe et la France* (dir. : K.Basfao et J.R. de Henry), Edition du CNRS, Paris.
- Boughzala, M. ; Elloumi, M.** (1992). "Libéralisation de la politique agricole en Tunisie et réforme de la PAC", *Economie Rurale*, n° 211, sept-oct.
- Bourbouze, A. ; Chouchen, A. ; Eddebbarh, A. ; Pluvinage J. ; Yakhlet, H.** (1989). "Analyse comparée de l'effet des politiques laitières dans les pays du Maghreb", in *Le lait dans la région méditerranéenne* (éd : J.L. Tisserand). Actes du colloque de Rabat, 25-27 oct. 1998, IAM.Z/CIHEAM, Zaragoza (Options Méditerranéennes n°6)
- Brown, M. ; Goldin, I.** (1992). *The future of agriculture: Developing countries implications*, OCDE, Paris.
- Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)** (1992). "Economie mondiale 1990-2000 : l'impératif de croissance". *Economica*, La Documentation Française, Paris.
- Charvet, J.P. ; Coulomb, P. ; Delorme, H. ; Padilla, M.** (1992). "Prospective à long terme des équilibres alimentaires mondiaux", rapport pour le Commissariat Général du Plan, AGRAL, Paris.
- Conseil International du Blé (CIB)**, *Perspectives à long terme des importations de céréales des pays en développement*, Londres, 1988.
- Coulomb, P. ; Delorme, H.** (1987). "Crise agricole, crise de politique", *Sociologie du travail* n° 4/87, Paris.
- Coulomb, P.** (1993). "Del sector al territorio ¿Occupa la política socioestructural un lugar central en la nueva regulación de la PAC?", in *Agriculturas y políticas agrarias en el sur de Europa*, MAPA, Madrid.

- Delorme, H.** (1991). "Au Secours, Malthus revient !", *POUR*, L'Harmattan, Paris.
- Duchene, F. ; Bourrinet, J. et al.** (1994). La Communauté Européenne face au bassin méditerranéen, CCE, Luxembourg.
- International Food Policy Research Institute (IFPRI)** (1989). *Food in the third world, past trends and projections to 2000*, Washington D.C.
- Jacquet, F.** (1993). "La réforme de 1992, un tournant dans l'histoire de la politique agricole commune", in *Demeter 93*, Armand Colin, Paris.
- Larbi, E. ; Safera, M. et Suissi, M.** (1987). "Endettement extérieur et croissance dans les pays du Maghreb", in *Finance et développement au Maghreb*, Tunis.
- Lerin, F.** (éd.) (1985). *Céréales et produits céréaliers en Méditerranée*, CIHEAM, Montpellier (Options Méditerranéennes).
- Paris, Y.** (1993). "La Méditerranée encartelée entre ses bailleurs", in *La Méditerranée inquiète* (dir : X. GIZARD), DATAR, Ed. de L'Aube, Paris.
- Pérez, R.** "Le défi agro-alimentaire", in *La Méditerranée inquiète, op. cit.*
- Regnault, H.** "La Méditerranée dans la division internationale du travail", in *La Méditerranée inquiète, op. cit.*
- Sekkak, R.** "La dette extérieure des pays maghrébins", in *Panorama des économies maghrébines contemporaines, op. cit.*
- Seniuk, A.** (1992). "Evolution des échanges de produits alimentaires entre l'OCDE et trois pays du Maghreb (1970-1989)", Document de travail SOLAGRAL, Montpellier.
- Tubiana, L.** "Les politiques d'ajustement structurel et l'équilibre offre-demande sur le marché céréalier méditerranéen", communication au colloque Economie mondiale des grandes cultures, INA.PG, Paris, 4 et 5 décembre 1990.
- Tubiana, L. et al.** (1989). "Etude des politiques cérésières et politiques d'approvisionnement en céréales de 4 pays méditerranéens (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte)", CIHEAM-INRA, Montpellier.
- Tubiana, L. ; Beche, J.M.** (1985). "La politique méditerranéenne des Douze et les pays tiers méditerranéens", ESR, GEI, Montpellier.
- Zietz, J. ; Valdes, A.** (1989). *International interactions in food and agricultural policies: the effect of alternatives policies*, Centre de développement de l'OCDE, Paris.

